

# Après le masque obligatoire, ils veulent faire du fric avec l'embryon !



Le Pr Jean-Louis Touraine ose dire qu'il s'agit d'une « urgence sanitaire » en pleine crise organisée du Covid et obligation de port des masques, interdiction de la chloroquine etc.

C'est selon le rapporteur une loi de rupture. C'est ce même rapporteur qui explique sur les médias qu'on portera le masque tant que le fameux vaccin anti-coronavirus ne sera pas injecté à plus de 80 % de la population et prévoit donc la vente de deux fois sept milliards de vaccins.

## **Folie vaccinale, folie marchande**

L'embryon n'est plus qu'une source de cellules pour vendre, vendre et encore vendre. Quel mécanisme politique peut-il conduire à de telles dérives, même pour beaucoup d'argent ?

**Mise en garde explicite contre la marchandisation de l'embryon**

Écoutez la vidéo exceptionnelle d'un médecin honnête qui découvre le monde de la politique. Alexandra Cause-Henrion nous parle de la loi bioéthique qui sera votée en cette fin de juillet 2020 au moment même où l'on prive de leur liberté tous les Français en leur imposant le masque obligatoire sans aucune justification sanitaire, l'épidémie étant terminée et le masque inutile et de plus dangereux au moins pour les plus fragiles.

<https://youtu.be/tH6qwnxk2lE>

### **« Loi de Bioéthique : Sont-ils devenus fous ? » Alexandra Caude-Henrion**

Le début de cette vidéo pose le problème d'emblée. Le texte écrit par les sénateurs : « nul n'a le droit à l'enfant » a été supprimé : l'urgence a été de faire sauter cette phrase pourtant capitale. Mme Caude-Henrion présente son expérience de la commission à laquelle elle a participé avec beaucoup de déception parce qu'elle en espérait beaucoup et qu'il n'y a pas eu d' « embryon » de discussion.

### **Une mesure dite sociétale**

Faire porter aux deux femmes lesbiennes un enfant par chacune des deux à son tour ! Immense danger médical pour les deux et pour le futur bébé. Une loi dite sociétale qui entraîne énormément de risques médicaux chez des personnes saines.

Cette mesure dite Ropa, acronyme incompréhensible, sort du chapeau et personne n'en a entendu parler précédemment. Sans indication médicale évidemment. On prend l'ovocyte fécondé d'une des deux femmes, porté par l'une. On l'extrait pour le réimplanter quelque temps plus tard chez l'autre partenaire. Proposez de telles manipulations montre que ces législateurs sont sans limites, qu'ils manipulent tous les couples de lesbiennes en faisant croire qu'on peut faire ce genre de pratiques couramment, extrêmement lourdes et risquées pour les deux femmes et l'enfant à venir. Chocs d'injections hormonales

pour l'une comme pour l'autre à haut risque, qui parfois arrivent au décès. Mais ce sont des supermarchés super-juteux. La folie n'a plus de limites. L'enfant, s'il naît, ne saura jamais quelle est vraiment sa mère. Insupportable frustration à vie. Honteux.

Le but ultime de la loi en cours de vote à l'assemblée : fabriquer des organes de remplacement à vendre.

Plus globalement, cette loi est une loi d'institutionnalisation du corps vivant et de l'embryon en pièces détachées. Le nom de bioéthique n'a plus de sens dans cette négation de l'être vivant, cette néantisation de l'embryon et marchandisation accélérée du corps. Le but étant de fabriquer et de vendre évidemment des organes. Un énorme marché mondial.

N'importe qui est habilité à faire toute expérience sur l'embryon humain qui le tue évidemment. On est à 150 000 embryons congelés non réclamés, dont personne ne se sert, donc utilisable pour les expériences par n'importe qui. Cette nouvelle loi supprime les limites de l'utilisation des embryons congelés inutilisés qui existaient dans les précédentes moutures pourtant déjà très avancées.

Le masque nous fait taire, c'est sa fonction réelle en cette période, et comme dit cette remarquable et courageuse biologiste, « je ne sais plus si vous me tirez la langue ou si vous me souriez pendant que je vous explique tout cela ». Néanmoins il faut réagir à cette loi si peu « discutée » bien que le mot ait perdu son sens à l'Assemblée nationale, « en urgence » alors qu'au minimum un débat sur le décret imposant un masque obligatoire aurait pu au moins y être débattu...

Ne serait-ce que pour savoir ce que devient le jugement du Conseil d'État d'avril 2020 extrait : « de plus, en laissant entendre qu'une protection couvrant la bouche et le nez peut constituer une protection efficace, quel que soit le procédé utilisé, l'arrêté est de nature à induire en erreur les

personnes concernées et à introduire de la confusion dans les messages délivrés à la population par ces autorités. »

<https://www.actu-juridique.fr/administratif/port-du-masque-obligatoire-devant-le-conseil-detat-la-neutralisation-du-pouvoir-de-police-des-maires-dans-le-cadre-de-letat-durgence-sanitaire/>

Des juristes pourraient-il approfondir pour nous sortir du marasme actuel ? En tous cas, il est clair que ces nuages de fumée Covid alors que l'épidémie est terminée sont instrumentalisés pour MASQUER efficacement les monstrueuses évolutions sociétales qu'on voudrait nous imposer depuis cette décennie.

Rappelons que le rapporteur de cette loi dite de bioéthique actuelle était aussi le rapporteur de l'épouvantable loi Touraine votée à vingt députés en fin 2015 avec son corapporteur le ministre Véran, toujours en place malgré l'interdiction de la chloroquine et le décret Rivotril. Cette équipe poursuit son œuvre de destruction de l'humain. Ils n'y arriveront pas, mais combien de victimes entre-temps ?

**Nicole Delépine**